

LARC/02/REP

*RAPPORT*

La Havane,  
Cuba,  
22 - 26 avril  
2002

# Vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes



ORGANISATION  
DES NATIONS  
UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE

## Etats membres de la FAO desservis par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (au 22 avril 2002)

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	Equateur	Paraguay
Bahamas	El Salvador	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie	Guyana	Sainte-Lucie
Brésil	Haïti	Saint Vincent et les Grenadines
Chili	Honduras	Trinité-et-Tobago
Colombie	Jamaïque	Uruguay
Costa Rica	Mexique	Venezuela
Cuba	Nicaragua	

## Lieu et date des Conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Première	-- Quito, Equateur, 18- 25 septembre 1949
Deuxième	-- Montevideo, Uruguay, 1-12 décembre 1950
Troisième	-- Buenos Aires, Argentine, 1-10 septembre 1954
Quatrième	-- Santiago, Chili, 19-30 novembre 1956
Cinquième	-- San José, Costa Rica, 12-21 novembre 1958
Sixième	-- Mexico, Mexique, 9-20 août 1960
Septième	-- Rio de Janeiro, Brésil, 17-27 novembre 1962
Huitième	-- Viña del Mar, Chili, 13-29 mars 1965
Neuvième	-- Punta del Este, Uruguay, 5-16 décembre 1966
Dixième	-- Kingston, Jamaïque, 2-13 décembre 1968
Onzième	-- Caracas, Venezuela, 12-20 octobre 1970
Douzième	-- Cali, Colombie, 21 août-2 septembre 1972
Treizième	-- Panama, Panama, 12-23 août 1974
Quatorzième	-- Lima, Pérou, 21-29 avril 1976
Quinzième	-- Montevideo, Uruguay, 8-19 août 1978
Seizième	-- La Havane, Cuba, 26 août-6 septembre 1980
Dix-septième	-- Managua, Nicaragua, 30 août-10 septembre 1982
Dix-huitième	-- Buenos Aires, Argentine, 6-15 août 1984
Dix-neuvième	-- Bridgetown, Barbade, 5-13 août 1986
Vingtième	-- Recife, Brésil, 2-7 octobre 1988
Vingt-et-unième	-- Santiago, Chili, 9-13 juillet 1990
Vingt-deuxième	-- Montevideo, Uruguay, 28 septembre-2 octobre 1992
Vingt-troisième	-- San Salvador, El Salvador, 29 août-2 septembre 1994
Vingt-quatrième	-- Assomption, Paraguay, 2-6 juillet 1996
Vingt-cinquième	-- Nassau, Bahamas, 16-20 juin 1998
Vingt-sixième	-- Mérida, Mexique, 10-14 avril 2000
Vingt-septième	-- La Havane, Cuba, 22-26 avril 2002

**RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE  
DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES**

**(La Havane, Cuba, 22-26 avril 2002)**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire, ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie, ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

©FAO 2002

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Paragraphes</b>	<b>Page</b>
<b>SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	1 – 55	1
<b>INTRODUCTION</b>	56 – 71	9
Organisation de la Conférence .....	56	9
Cérémonie d'ouverture.....	57 – 62	9
Election du Président et des Vice-Présidents et désignation du Rapporteur .....	63	9
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	64	9
Allocution du Directeur général .....	65 – 71	10
<b>COMPTE RENDU DES DÉBATS</b>	72 – 125	11
Activités de la FAO (2000-2001), tendances et enjeux dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région et suite donnée aux principales recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes .....	72 – 85	11
Préparation du Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après-perspective régionale .....	86 – 96	13
Rapports des Commissions régionales .....	97 – 101	14
Débat général sur les tendances et les enjeux dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région.....	102 – 119	15
Présentation du Centre mondial d'information agricole (WAICENT) .....	120 – 123	16
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	124 – 125	17
<b>RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE</b>	126 - 159	19
Ouverture de la réunion du Comité technique.....	126	19
Election du Président et des Vice-Présidents du Comité technique et désignation du Rapporteur.....	127	19
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier du Comité technique.....	128	19
Equilibre entre la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes.....	129 – 136	19
Partenariats productifs pour la sécurité alimentaire et le développement rural .....	137 – 141	20
Effets des subventions et des restrictions commerciales sur la production agricole et halieutique et l'accès aux marchés.....	142 – 150	21
Questions diverses.....	151 – 152	22
Forum consultatif intergouvernemental sur les semences pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	153 – 156	23
Réunions de consultation et de débats de groupe entre les délégations .....	157	23
Adoption du rapport du Comité technique .....	158	23
Clôture de la réunion du Comité technique.....	159	23

	<b>Paragraphes</b>	<b>Page</b>
<b>QUESTIONS FINALES</b>	160 – 163	24
Date, lieu et thèmes de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	160	24
Adoption du rapport .....	161	24
Clôture de la Conférence .....	162 – 163	24

## **ANNEXES**

- A. Allocution du Directeur général.
- B. Ordre du jour du Comité technique.  
Ordre du jour des séances plénières.
- C. Liste des documents.

## SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### **Préparation du Sommet mondial sur l'alimentation : cinq ans après. Perspective régionale**

#### ***A l'attention des gouvernements***

La Conférence :

1. a appuyé l'approche selon laquelle la sécurité alimentaire constitue un droit individuel en même temps qu'une responsabilité collective, ainsi qu'une condition indispensable pour combattre contre la pauvreté.
2. a décidé de proposer que le « Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après » mette sur pied un groupe de travail intergouvernemental au sein de la FAO en tant qu'instance formelle chargée, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies, d'élaborer dans un délai de deux ans le Code de conduite volontaire sur le droit aux aliments.
3. a pris connaissance de la proposition visant à mettre en place une Coalition mondiale contre la faim garantissant la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et a signalé que cette coalition ne doit pas seulement faire appel au concours des gouvernements et des états mais aussi à la créativité et à la force morale des sociétés et des peuples d'Amérique latine et des Caraïbes.
4. a proposé que, pour assurer un fonctionnement efficace de la Coalition mondiale contre la faim, des ressources financières spécifiques soient engagées, à savoir un pourcentage du Produit national brut des pays développés attribué de façon spécifique au combat contre la faim. L'aide fournie à cette fin devrait être acheminée par l'intermédiaire de la FAO, de façon à éviter toute conditionnalité politique. Les ressources seraient affectées par région et par pays, en fonction de l'incidence de la pauvreté. Ces ressources feraient l'objet d'une stricte surveillance et leur impact sur l'atténuation de la pauvreté serait évalué. Les pays bénéficiaires devraient s'engager à affecter des ressources en contrepartie.
5. a souligné que les subventions accordées à l'agriculture dans les pays développés et les barrières que ces derniers imposent au commerce international sont en centre des difficultés rencontrées pour répondre aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation.
6. a mis l'accent sur le fait que la réalisation des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation passe par l'élimination des subventions agricoles dans les pays développés et par une modification profonde de la structure du commerce international afin de surmonter les écueils qu'engendre actuellement une mondialisation injuste, à la lumière des intérêts des pays en développement importateurs d'aliments et des pays les moins avancés.

#### ***A l'attention de la FAO***

La Conférence :

7. a proposé que soit menée une étude plus approfondie des causes qui sont à l'origine de l'évolution défavorable de la dénutrition dans certaines sous-régions de l'Amérique latine et des Caraïbes, afin d'apporter une réponse plus efficace aux problèmes existants.
8. a suggéré de tenir compte également, afin de progresser sur la voie de la sécurité alimentaire dans la région, des projets axés sur la création de revenus, notamment dans certains domaines comme l'agrotourisme ou tourisme rural, ces derniers favorisant l'accès aux aliments.

9. s'est félicitée des efforts consentis pour quantifier les volumes d'investissement brut requis pour atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial de l'alimentation et a proposé que soient menées des études plus approfondies détaillant de façon plus précise la composition de ces volumes en fonction des éventuelles sources de financement et leur éventuelle distribution entre les différents postes ou finalités.

## **Débat général sur les tendances et enjeux dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région**

### ***A l'attention des gouvernements***

La Conférence :

10. a reconnu qu'il importe de consolider le processus de décentralisation et de garantir la plus vaste participation possible aux activités associées au développement agricole et rural. A signalé qu'il ne suffit pas, pour y parvenir, de prendre une décision politique de décentraliser et acheminer les ressources financières ; il faut également renforcer la formation des ressources humaines et la capacité de gestion au sein des instances décentralisées. A exprimé sa préoccupation quant au fait que la décentralisation des programmes pourrait conduire au saupoudrage des actions et faire l'objet d'une récupération politique de la part des élites locales ; a signalé l'importance que la décentralisation aille de pair avec une plus grande participation de la société civile, de façon à ce que les différents groupes d'intérêt soient représentés.

### ***A l'attention de la FAO***

La Conférence :

11. s'est montrée en faveur de projets orientés vers l'unité économique familiale et non pas seulement vers la parcelle productive. Une telle approche permet d'incorporer la stratégie de survie au sein du système économique de la famille et de discerner les instruments adéquats pour des agents jouant un rôle différent dans le développement de l'économie familiale, comme dans le cas de la femme rurale, ainsi que de détecter des problèmes spécifiques, tels que l'accès aux actifs et aux revenus de la part des femmes ou les répercussions de l'émigration des différents groupes.

12. a recommandé que le travail infantile et l'éducation dans le milieu rural soient considérés comme un thème prioritaire de l'action menée par la FAO dans la région.

13. a demandé que la FAO apporte son soutien à la mise au point de programmes ciblés sur les femmes et les jeunes des zones rurales.

14. a souligné que la gestion des risques constitue un volet important de l'analyse du développement agricole dans la région et a demandé que la FAO favorise les échanges sur les instruments de politique novateurs mis au point à cet effet par divers pays de la région.

15. a souligné l'importance du soutien de la FAO à la mise au point de systèmes d'information agricole. Ces systèmes doivent favoriser plus résolument le courant d'information tant au niveau horizontal, entre les pays, que vertical, vers les usagers.

16. a sollicité l'appui technique de la FAO afin de former des capacités nationales tant sur le plan de l'intégration des statistiques que de leur analyse et utilisation. A proposé que des activités de coopération soient organisées dans ce domaine.

17. a signalé que les projets devaient faire l'objet d'une évaluation et a précisé que cette évaluation devait viser aussi bien à résoudre les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des

programmes qu'à mesurer leur impact dans la réalisation des objectifs fixés. A en outre indiqué que même si le ciblage des programmes implique généralement une augmentation des coûts intermédiaires, l'un des aspects à évaluer est la quantification du pourcentage de ressources qui parvient effectivement aux bénéficiaires finaux.

18. a demandé le soutien de la FAO afin d'améliorer les instruments et les méthodologies d'évaluation des politiques et des programmes de développement agricole.

19. a recommandé que la FAO fournisse une assistance technique et en formation dans les domaines présentant un intérêt régional, tels que les questions de sécurité biologique, les droits de propriété intellectuelle et la gestion des ressources phytogénétiques autochtones.

20. a demandé que soient analysés les problèmes des projets de développement résultant de failles au niveau de la coopération et que les politiques publiques soient mieux organisées, à la lumière des leçons extraites d'expériences en matière de projets exécutés dans les différents pays.

21. a signalé que la coopération technique des institutions internationales doit être prêtée en fonction de la demande des pays et qu'elle doit faire preuve de flexibilité pour s'adapter aux circonstances en constante mutation. A pris note les efforts consentis par la FAO pour envoyer des missions de programmation afin de définir, de commun accord avec les gouvernements, des programmes pluriannuels de coopération répondant à une perspective de long et moyen terme.

22. a suggéré qu'il serait souhaitable de systématiser les expériences des projets de coopération technique au sein d'une base de données permettant une consultation accessible et efficace afin d'améliorer la conception des nouveaux projets. A signalé qu'il fallait mettre en place un système de suivi des projets, s'assurer qu'ils soient clairement ancrés dans les institutions nationales et qu'il existe une coordination adéquate avec les ministères de l'agriculture. A souligné que l'étape finale des projets devait faire l'objet d'une stratégie précise de façon à assurer des effets permanents et éviter que les avantages qui en découlent ne disparaissent une fois le projet achevé.

23. a proposé que la préférence soit accordée, chaque fois que possible, à la mise en œuvre de projets régionaux mettant à profit la coopération entre pays et encourageant la créativité des capacités nationales.

24. a recommandé d'établir une meilleure coopération entre les institutions internationales et d'éviter la superposition des activités ; d'intensifier la coopération sud-sud, en particulier par le biais du Programme spécial pour la sécurité alimentaire et la mise en œuvre des engagements contractés ; et tenter d'atténuer les coûts d'intermédiation afin qu'un pourcentage plus important des fonds soit destiné aux actions bénéficiant directement la population ciblée.

### **Equilibre entre la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes**

#### ***A l'attention des gouvernements***

La Conférence :

25. a souligné la difficulté que représente l'absence de réglementations dans un cadre normatif répondant aux circonstances de chaque pays, pour la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.

26. a signalé que des politiques nationales permanentes s'imposent en matière de prévention, mitigation et réhabilitation des effets causés par l'utilisation de systèmes et de techniques de production favorisant les processus de dégradation, en particulier des ressources foncières.

27. a mis l'accent sur les possibilités offertes par les biotechnologies appropriées dans la solution des problèmes de production.

### ***A l'attention de la FAO***

La Conférence :

28. a demandé que la FAO favorise une stratégie intégrale visant à assurer la pérennité des ressources naturelles, dans le cadre d'une perspective à long terme qui implique l'application de politiques d'Etat allant de pair avec une vaste participation sociale.

29. a proposé que la FAO apporte son soutien aux gouvernements des pays de la région dans la mise en place de cadres juridiques et réglementaires visant à garantir la pérennité des ressources naturelles, ainsi que dans la création d'une capacité réelle de régulation.

30. a demandé que la FAO appuie la mise sur pied de systèmes d'information quant à l'utilisation des ressources naturelles, comportant des indicateurs de pérennité et des mécanismes de surveillance de la dégradation de l'environnement de façon à pouvoir adopter des mesures opportunes dans le cadre d'une perspective à long terme.

31. a recommandé que la FAO apporte son soutien à la mise au point de systèmes d'information fiables permettant de mesurer la disponibilité et la dégradation des ressources naturelles.

32. a demandé que la FAO continue d'analyser les mécanismes susceptibles de favoriser l'application de paiements de rémunérations pour la prestation de services environnementaux, de façon à ce que les populations associées à la ressource prêtent davantage d'intérêt à sa préservation et participent de ses bénéfices.

### **Partenariats pour la sécurité alimentaire et le développement rural**

#### ***A l'attention des gouvernements***

La Conférence :

33. a reconnu l'importance que revêt l'existence de partenariats stratégiques pour favoriser l'insertion des producteurs agricoles aux filières de production et pour mieux aborder les problèmes d'accès aux marchés, les difficultés de financement, le manque d'infrastructure, l'accès réduit au développement technologique et la capacité déficiente des institutions. Les partenariats productifs peuvent rapprocher les agriculteurs des consommateurs, et dès lors favoriser la participation des producteurs agricoles au processus de valeur ajoutée.

34. a signalé qu'en dépit des avantages que présentent les partenariats productifs, il faut veiller à ce qu'ils puissent harmoniser les différents intérêts et résoudre réellement les différends, compte tenu du fait qu'il s'agit, d'une manière générale, d'une négociation extrêmement asymétrique dans laquelle les agriculteurs et les pêcheurs sont presque toujours désavantagés.

35. a souligné qu'il est souhaitable de considérer les organisations coopératives comme un mécanisme éventuellement pertinent. A reconnu qu'au regard de l'hétérogénéité entre les pays, les branches de production et les conditions du marché, il convient d'être particulièrement flexible quant aux modalités d'association et aux mécanismes de partenariat productif pouvant être mis en œuvre dans chaque cas.

36. a prié les gouvernements de la région de mettre en oeuvre, avec le concours de la FAO, des politiques cohérentes en matière de formation de partenariats productifs.

#### *A l'attention de la FAO*

La Conférence :

37. a recommandé que la FAO prête assistance aux pays de la région dans l'application de mesures visant à la mise en place de filières productives, par le biais d'ateliers, de réunions et de séminaires réunissant les agents représentant les milieux gouvernementaux et d'affaires, avec la participation des petits producteurs.

38. a recommandé que la FAO favorise des possibilités d'affaires et d'investissement entre les petits producteurs organisés afin d'améliorer les niveaux de compétitivité, moyennant l'organisation de colloques et rencontres d'affaires, ainsi que la création de centres de gestion d'entreprises entre associations de petits producteurs et/ou d'entreprises agricoles, particulièrement orientés vers la formation technique et la construction de capacités de négociation des agents productifs.

#### **Effets des subventions et des restrictions commerciales sur la production agricole et halieutique et l'accès aux marchés**

##### *A l'attention des gouvernements*

La Conférence :

39. a reconnu l'importance primordiale de ce sujet pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a signalé que l'existence d'un système commercial plus libre et équitable peut contribuer au développement économique de la région et, partant, à la solution des problèmes d'insécurité alimentaire.

40. a exprimé son sentiment de frustration face à l'écart qui sépare les engagements contractés lors du cycle d'Uruguay et les résultats obtenus jusqu'à présent. A signalé que les problèmes existants étaient non seulement restés sans solution mais aussi qu'apparaissaient de nouvelles formes de protectionnisme, non tarifaires et para-tarifaires, dans les pays développés, lesquelles ont de sérieuses conséquences en termes de distorsion des marchés en raison de l'exclusion et de la discrimination résultant des pratiques commerciales qui aggravent encore plus l'injustice régnant dans le commerce international. Qui plus est, les crédits à l'exportation dans les pays développés peuvent constituer une autre forme de concurrence déloyale.

41. a signalé que les subventions agricoles octroyées dans les pays développés constituent la principale cause de distorsion des marchés des produits agricoles et sont à l'origine de la baisse des cours internationaux de ces produits, l'effritement de la compétitivité et de la capacité de production ainsi que la réduction des possibilités d'emploi dans les pays en développement, ce qui se traduit par une aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Elle s'est également montrée préoccupée par le fait que les distorsions commerciales conduisent à une surproduction et surexploitation des ressources naturelles.

42. a fait ressortir la nécessité que les pays développés éliminent les subventions généralisées accordées aux activités agricoles, forestières et halieutiques car elles portent atteinte à la compétitivité, engendrent une distorsion dans la mise en valeur des ressources naturelles, aggravent la pauvreté et font obstacle à la sécurité alimentaire.

43. a signalé que les conditions de mondialisation et d'intégration des marchés posent de nouveaux enjeux en matière de contrôles sanitaires.

44. a recommandé de renforcer la coopération technique en matière d'hygiène agricole dans les pays de la région en ayant recours aux capacités existantes, à l'échange de données d'expérience et à la mise au point de programmes de formation des secteurs public et privé.

45. a mis l'accent sur la mise en place de projets régionaux visant à la prévention et éradication de maladies phyto-et zoonitaires transfrontières ayant des conséquences significatives sur le commerce agricole de la région.

46. a fait part de sa vive inquiétude quant à la capacité excessive de capture des flottes de pêche de certains pays développés et au déplacement d'embarcations de pêches de ces pays vers la région, et l'utilisation par ces dernières de méthodes de pêche à outrance qui engendrent une surexploitation des ressources halieutiques de la région.

### ***A l'attention de la FAO***

La Conférence :

47. a demandé que la FAO encourage le développement de capacités nationales, sous-régionales et régionales, tant sur le plan technique que de services de laboratoire et d'autres instruments de salubrité, afin de mieux répondre aux exigences d'innocuité des aliments, d'équivalences et d'autres aspects sanitaires ayant une incidence sur la commercialisation. Elle a recommandé que soient mis en œuvre des projets de coopération dans ces domaines, en coordination avec les institutions internationales spécialisées.

48. a demandé que la FAO apporte son soutien à la coopération entre les pays pour combattre les maladies transfrontières.

49. a demandé que la FAO fournisse l'information et son soutien aux pays de la région dans la préparation des négociations menées dans le cadre de l'OMC et d'autres enceintes associées au commerce.

50. a demandé que la FAO appuie les pays de la région dans la réalisation d'analyses prospectives sur les différents scénarios résultant du nouveau cycle de négociations de l'OMC. Ceci permettra d'atténuer le désavantage vis-à-vis des analyses préparatoires élaborées par les pays développés et l'asymétrie en matière d'information durant les négociations.

51. a demandé que la FAO mène des études sur la libéralisation des marchés et de l'incidence de cette dernière sur les possibilités commerciales ainsi que sur les prix des aliments, le pouvoir d'achat et la sécurité alimentaire des pays en développement importateurs nets d'aliments et des pays les moins avancés.

52. a proposé que la FAO étudie l'émergence de barrières cachées entravant le commerce qui, au nom de l'innocuité, divisent consommateurs et producteurs.

53. a demandé que la FAO mène les études nécessaires pour évaluer l'incidence des subventions généralisées qui engendrent la surexploitation des ressources halieutiques de la région, et partant, ont de graves conséquences pour certains groupes vulnérables en Amérique latine, tels que les petits pêcheurs artisanaux.

## **Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

### ***A l'attention des gouvernements***

La Conférence :

54. a reconnu que l'adoption d'un Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à caractère contraignant, de la part de la trente-unième Conférence de la FAO, permette à la région et à la communauté internationale en général, de disposer d'un instrument juridique important sur les ressources dont dépend la sécurité alimentaire.

55. a recommandé que les pays de la région adoptent les mesures pertinentes pour ratifier au plus tôt le Traité, dans la mesure du possible avant le « Sommet mondial sur l'alimentation : cinq ans après », qui se tiendra en juin de cette année, afin d'assurer une représentation régionale adéquate à la première réunion de cet organe directeur.



## INTRODUCTION

### Organisation de la Conférence

56. La vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue à La Havane, Cuba, du 22 au 26 avril 2002. Le Comité technique s'est réuni les 22 et 23 avril. Des délégations provenant de 29 Etats membres de la FAO dans la région et d'observateurs d'autres régions, ainsi que des représentants de divers organismes des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, internationales et nationales, ont assisté à cette Conférence. La liste des participants figure à l'annexe C.

### Cérémonie d'ouverture

57. La Conférence a été inaugurée en présence du Ministre de l'agriculture et d'autres autorités du Gouvernement du Cuba, du Directeur général de la FAO, de membres des Délégations participantes, du Corps diplomatique accrédité à Cuba et d'observateurs de divers organismes.

58. La cérémonie a commencé par l'allocution du Directeur général de la FAO, suivi du Ministre de l'agriculture de Cuba qui a prononcé le discours inaugural de la Conférence.

59. Au nom du Gouvernement de Cuba, M. Alfredo Jordán Morales, Ministre de l'agriculture, a souhaité la bienvenue aux délégués, a fait part de sa satisfaction d'accueillir la Conférence et sa reconnaissance à la FAO pour les travaux qu'elle mène pour épauler les pays dans la lutte contre la faim et la malnutrition et dans la promotion du développement rural.

60. Il a indiqué que les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes disposent de ressources et de capacités de production suffisantes pour répondre aux besoins alimentaires de leurs populations; cependant, les différences sociales, les conflits et les difficultés dérivées du contexte international entravent la réalisation de progrès conformes aux objectifs du Sommet mondial sur l'alimentation. Dans ce sens, il a souligné qu'il était important que les pays développés respectent leur engagement de destiner 0,7% de leur Produit national brut à l'aide officielle au développement.

61. Il a expliqué comment l'agriculture cubaine et la stratégie de développement agricole avaient évolué après les changements mondiaux survenus au cours des dix dernières années, moyennant l'incorporation de modalités flexibles d'organisation de la production et la mise au point des technologies peu intensives en intrants, outre le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine, ainsi que d'autres formes innovatrices de production.

62. Finalement, le Ministre Jordán Morales a officiellement inauguré la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

### **Election du Président, des Vice-Présidents et désignation du Rapporteur**

63. La Conférence a élu à l'unanimité les intégrants du Bureau de la Conférence dont la liste figure à l'annexe C.

### **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier**

64. La Conférence a adopté l'ordre du jour et le calendrier inclus dans l'annexe B.

## **Allocution du Directeur général<sup>1</sup>**

65. Lors de l'ouverture de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, a exprimé sa gratitude au Président Fidel Castro, au Gouvernement et au peuple de Cuba d'accueillir la Conférence régionale. Il a également reconnu l'excellence de l'organisation, ainsi que la générosité et l'hospitalité traditionnelles du peuple cubain.

66. Le Directeur général de la FAO a fait référence au contexte économique, social et politique, en rapide mutation, dans lequel s'inscrit l'agriculture de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a indiqué que durant les prochaines années, la mondialisation et la libéralisation des marchés agricoles, les mouvements de capitaux et le développement technologique constituent des défis que devront affronter les pays en développement pour pouvoir améliorer les conditions de vie de leur population. Dans ce contexte, il a considéré indispensable que le nouveau cycle de négociations en cours dans le cadre de l'OMC, offre aux pays en développement l'occasion de participer sur un meilleur pied à un commerce international plus juste. Il a signalé l'engagement de la FAO de continuer de mettre à la disposition de ses Etats membres les analyses et l'information nécessaires pour renforcer la capacité de participation aux négociations commerciales.

67. Il a exposé l'évolution récente de l'agriculture mondiale et en particulier de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a souligné que l'importance stratégique du secteur agricole est bien plus grande que sa part relative du Produit national brut. Outre le fait d'être la principale activité dans les zones rurales et d'avoir une incidence profonde sur les possibilités d'atténuer la pauvreté et la malnutrition, elle est également étroitement liée à d'autres activités économiques de grande importance pour le Produit national brut et le commerce des pays de la région.

68. Il a signalé que cette Conférence est appelée à se pencher sur des questions fondamentales correspondant à des priorités identifiées également dans d'autres régions : la sécurité alimentaire, la pérennité des ressources naturelles, les conditions du commerce international, et la construction de partenariats productifs pour le développement rural. De même, il sera question de préparer la participation des pays de la région au "Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après", qui se tiendra au mois de juin prochain.

69. Il a indiqué que cinq ans après le Sommet mondial sur l'alimentation, la diminution du nombre de personnes souffrant de dénutrition dans la région n'a pas progressé au rythme nécessaire pour accomplir l'objectif prévu pour l'année 2015. A la cadence actuelle, il existera encore, cette année-là, 45 millions de personnes souffrant de dénutrition, alors que l'objectif était de parvenir à 29 millions.

70. L'organisation du "Sommet mondial sur l'alimentation : cinq ans après" prévoit deux lignes principales d'action : d'une part, le renforcement de la volonté politique avec la participation de tous les secteurs de la société ; et d'autre part, l'acheminement de fonds privés et publics aux fins du développement agricole et rural. A cet égard, la FAO a mis sur pied un Fonds fiduciaire pour la sécurité alimentaire et l'innocuité des aliments, qui joue un rôle de catalyseur dans la hausse des investissements, par le biais de projets pilotes et de la création de revenus dans les communautés rurales.

71. Finalement, le Directeur général a souhaité un plein succès aux travaux de la Conférence.

---

<sup>1</sup> LARC/02/INF/4: "Allocution du Directeur général". Le texte intégral de la déclaration est reproduit dans l'annexe A.

## COMPTE RENDU DES DÉBATS

### **Activités de la FAO (2000-2001), tendances et enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région et suite donnée aux principales recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

72. La Conférence a été informée par le Sous-directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M. Gustavo Gordillo de Anda, des principales actions engagées par la FAO durant la période biennale 2000-2001, en exécution des recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale. L'exposé détaillé de ces activités a porté sur l'ensemble des recommandations et a été présenté dans le document LARC/02/INF/5.

73. Dans la deuxième partie de son intervention, le Sous-directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a soumis à la considération de la Conférence trois projets de sécurité alimentaire présentant des conditions innovatrices dans divers aspects.

74. Le Sous-directeur général a expliqué que dans le cadre du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA), des projets sont actuellement mis en œuvre en Bolivie, en Equateur, en Haïti, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, et des programmes similaires sont en préparation pour Cuba et le Pérou. Cependant, l'expérience présentée a fait référence aux projets du Venezuela, du Mexique et de la République dominicaine, qui seront mis en œuvre en 2002. Dans ces projets, les changements innovateurs du Programme spécial de sécurité alimentaire sont plus évidents : l'approche ne relève plus du domaine sectoriel mais du domaine territorial, elle ne se limite plus à l'emploi agricole mais à l'emploi multiple, et elle est axée non plus sur la parcelle productive mais sur l'unité économique familiale ; en outre, des politiques différenciées sont proposées, ainsi qu'une vision de la production tenant compte de la filière de production. Un autre trait intéressant de ces projets est l'importance accordée aux systèmes d'évaluation et au contrôle durant la mise en œuvre des programmes et des projets de sécurité alimentaire.

75. Ces projets prévoient une stratégie d'appui à l'agriculture familiale ainsi que des instruments adéquats propres à améliorer la compétitivité de la population plus vulnérable dans le contexte actuel. Ils viennent renforcer le revenu rural indépendamment des domaines spécifiques de production, par le biais d'un ensemble intégré d'instruments tenant compte des systèmes de financement, des programmes d'infrastructure, de l'intensification et de la diversification de la production, de l'accès aux actifs, du paiement pour services environnementaux et du renforcement des organisations. En outre, ils représentent des expériences de participation intéressantes sur le plan juridique, territorial et institutionnel de participation, et de partenariats productifs.

76. La Conférence s'est déclarée satisfaite des informations reçues et a exprimé son intérêt pour les réflexions suggérées dans l'analyse des trois projets.

77. La Conférence a reconnu l'importance d'approfondir le processus de décentralisation et de garantir une plus large participation aux activités de développement agricole et rural. Elle a toutefois signalé que, pour ce faire, la décision politique de décentraliser et l'acheminement des ressources financières ne suffisent pas; il est également essentiel de renforcer la formation de ressources humaines et la capacité de gestion dans les instances décentralisées.

78. La Conférence s'est déclarée inquiète du fait que la décentralisation des programmes pourrait conduire à un saupoudrage des actions et à la récupération politique de la part des élites locales. Dans ce sens, elle a indiqué que la décentralisation doit être accompagnée d'une plus grande participation de la société civile, garantissant la présence des différents groupes d'intérêt.

79. La Conférence s'est montrée en faveur de projets orientés vers l'unité économique familiale et non exclusivement vers la parcelle productive. D'une part, cela permet de considérer la stratégie de survie au sein du système économique de la famille, y compris les différents types de revenus. D'autre part, cela permet d'identifier des instruments adéquats pour des agents jouant un rôle différent dans le développement de l'économie familiale, comme dans le cas de la femme rurale, ainsi que de détecter des problèmes spécifiques, comme l'accès aux actifs et aux revenus de la part des femmes ou les conséquences de l'émigration de différents groupes.

80. La Conférence a demandé que la FAO considère également l'analyse des problèmes dans les projets de développement agricole et rural provoqués par des failles dans le domaine de la coopération et qu'elle incite à une meilleure organisation des politiques publiques, à la lumière des leçons dégagées de l'expérience acquise dans des projets mis en œuvre dans divers pays.

81. La Conférence a reconnu qu'il convenait de renforcer et de développer l'évaluation des programmes et des projets, de façon à favoriser une meilleure attribution des ressources et parvenir à des modalités d'intervention plus adéquates. Elle est convenue, de même, que l'évaluation doit viser à surmonter les problèmes associés à la mise en œuvre des programmes, ainsi qu'à mesurer l'impact sur l'accomplissement de ces objectifs. Elle a également signalé que bien que le ciblage des programmes implique généralement des coûts intermédiaires plus élevés, l'un des éléments à évaluer est la quantification de la proportion de ressources qui parvient effectivement aux bénéficiaires finaux. En outre, la Conférence a sollicité l'appui de la FAO pour améliorer les instruments et les méthodologies d'évaluation de politiques et de programmes de développement agricole.

82. La Conférence a demandé que la FAO continue d'explorer les mécanismes visant à favoriser la mise en œuvre du paiement de rémunérations au titre de services environnementaux, de façon à ce que les populations liées à la ressource portent un plus grand intérêt à sa conservation et participent des bénéfices qui en découlent.

83. La Conférence a estimé que la gestion des risques constitue un thème important dans l'analyse du développement agricole de la région. L'appui que pourrait accorder la FAO aux échanges d'expériences d'instruments novateurs existant dans certains pays de la région pourrait se cristalliser par la mise en place de mécanismes d'intervention permettant aux pays de mieux gérer les risques climatiques, techniques et du marché.

84. La Conférence a sollicité que la FAO prête son soutien à la mise en œuvre de programmes centrés sur les femmes et les jeunes de milieux ruraux. La création d'options alternatives de développement rural dans des activités agricoles et non agricoles est économiquement plus efficiente et socialement plus saine que l'investissement dans les villes pour résoudre les problèmes dérivés de l'émigration résultant du manque de perspectives économiques dans la campagne.

85. La Conférence a souligné à plusieurs reprises l'importance de l'appui de la FAO dans la mise en œuvre des systèmes d'information agricole. Ce système doit favoriser plus largement le courant d'information, tant dans le sens horizontal entre pays que dans le sens vertical vers les utilisateurs. La Conférence a requis l'appui technique de la FAO pour la mise en place de systèmes statistiques, la formation de capacités nationales tant pour l'intégration de statistiques que pour leur analyse et utilisation, ainsi que pour la réalisation d'activités de coopération entre pays dans ce domaine. A cet égard, le Sous-directeur général et Représentant régional a informé qu'à partir de cette année, le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago du Chili, disposera d'un fonctionnaire régional de statistique, ce qui permettra d'intensifier les actions et l'appui technique aux pays de la région dans ce domaine.

## **Préparation du Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après. Perspective régionale**

86. La Conférence a été saisie de l'information préparée pour l'organisation du "Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après", depuis la perspective régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes (document LARC/02/5).

87. La Conférence a suggéré qu'il soit également tenu compte, afin de progresser dans le domaine de la sécurité alimentaire dans la région, des projets orientés vers la création de revenus, étant donné que ceux-ci favorisent l'accès aux aliments, outre l'effet positif qu'ils exercent grâce à leur contribution au développement socio-économique. Dans ce cas, la Conférence a demandé l'appui de la FAO dans des domaines tels que l'agrotourisme ou le tourisme rural.

88. La Conférence a fait part de son inquiétude quant à l'écart existant entre l'évolution récente de la dénutrition dans la région et la progression nécessaire pour l'accomplissement des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, en particulier dans certaines sous-régions spécifiques. Elle a apprécié le suivi objectif du processus actuellement en cours et a suggéré qu'une analyse plus profonde soit menée sur les causes expliquant cette évolution défavorable dans les sous-régions identifiées, afin d'apporter une réponse plus efficace aux problèmes existants.

89. La Conférence a valorisé les efforts de quantification des montants d'investissement brut requis pour accomplir les objectifs fixés lors du Sommet mondial de l'alimentation. A cet égard, elle a suggéré que les analyses soient étoffées et indiquent plus en détails la composition de ces montants selon les sources d'origine potentielles et également leur éventuelle distribution entre différents postes ou finalités.

90. La Conférence a suggéré que la FAO épaulé les pays de la région dans l'utilisation de systèmes et d'indicateurs visant à mesurer l'insécurité alimentaire, tenant compte de l'incidence de la concentration du revenu.

91. La Conférence a suggéré qu'afin de satisfaire les exigences de financement du développement requises pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, il soit nécessaire d'accroître les fonds privés et les ressources publiques. Le financement privé interne pourrait être encouragé moyennant une incitation à l'investissement résultant d'un meilleur accès aux marchés. Dans le cas du financement externe, il serait important d'atténuer le caractère procyclique des courants de capital. D'autre part, le financement public doit être analysé afin de favoriser une meilleure efficacité en matière de dépense.

92. La Conférence a souligné que les subventions à l'agriculture dans les pays développés et les barrières créées par ces mêmes pays au commerce international jouent un rôle essentiel dans les difficultés qui entravent la réalisation des objectifs établis lors du Sommet mondial de l'alimentation. Les excédents de production créés par les subventions provoquent la chute des prix des produits agricoles, ce qui décourage l'investissement productif dans le secteur et par conséquent ralentit le rythme de croissance, provoque une baisse des revenus et crée de plus grandes difficultés dans l'accès aux aliments. Ce même processus est aggravé par les écueils supplémentaires que rencontrent les pays de la région pour participer aux marchés fortement protégés des pays développés. La Conférence a souligné qu'afin d'atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, il est indispensable d'éliminer les subventions à l'agriculture dans les pays développés et d'introduire des changements profonds dans le système de commerce mondial pour parvenir à surmonter les obstacles qu'implique actuellement une mondialisation injuste, à la lumière des intérêts des pays en développement importateurs d'aliments et des pays les moins avancés.

93. La Conférence a souligné qu'il était impérieux d'accroître l'investissement en recherche et développement afin de favoriser la hausse de la productivité et de la compétitivité, dans le cadre d'une stratégie incorporant tant le secteur public que la société civile.

94. La Conférence a demandé que la FAO prête son soutien aux pays de la région dans l'analyse actualisée des systèmes de coûts de production afin d'identifier les éléments et les formes d'intervention favorisant les gains de compétitivité. Elle a également sollicité que la FAO mette en œuvre des mécanismes de suivi apportant des informations sur les coûts de production des pays les plus efficaces du monde dans les produits particulièrement importants pour les agricultures de la région. De même, elle a sollicité que la FAO effectue des études actualisées permettant de quantifier l'impact des subventions existantes dans les pays développés sur leurs coûts de production et sur les prix internationaux des principaux produits d'intérêt pour la région.

95. La Conférence a signalé qu'il était important d'appuyer le développement des entreprises en tant que stratégie propre à favoriser le progrès dans le milieu rural et la lutte contre la pauvreté.

96. La Conférence a indiqué que les Programmes de sécurité alimentaire devaient non seulement tenir compte de la production primaire, mais aussi de l'articulation amont-aval des filières productives. Le rapport avec d'autres activités économiques permettant une hausse du revenu et par conséquent l'accès aux aliments ne doit pas non plus être négligé. Cette approche particulièrement importante dans le cas du tourisme dans les Caraïbes.

**Rapports des Commissions régionales : Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) et Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>2</sup>**

97. Les rapports des Commissions régionales ont été présentés à la plénière dans le but de soumettre à la considération de la Conférence régionale de la FAO les principales recommandations émanées des commissions de la FAO dans la région, souligner leur importance et potentialité de gestion et de concertation, et présenter des propositions visant à améliorer et élargir les instances que celles-ci représentent.

98. La Conférence a suggéré que les analyses sur la faible compétitivité de la région dans différents domaines productifs tiennent compte de l'incidence exercée par les distorsions existant sur les marchés internationaux qui compromettent les facilitations économiques à l'investissement et aux gains de productivité.

99. La Conférence a suggéré que les programmes de travail de la COPACO pour la période 2002-2003 abordent de façon spécifique les problèmes de surexploitation des ressources halieutiques et les conséquences que la migration des grandes flottes de pêche provenant des pays développés peut avoir sur cette surexploitation.

100. La Conférence a reconnu les progrès accomplis par la CFALC au cours de ses dernières sessions et a accueilli avec satisfaction la réalisation d'une Conférence régionale sur le développement durable des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui doit se tenir à La Havane, Cuba, du 25 au 31 mai prochain, dans le cadre de la célébration de l'Année internationale de la montagne.

101. La Conférence a reconnu le travail réalisé par la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus spécifiquement en ce qui concerne la définition claire de ses fonctions. Elle a constaté qu'il fallait continuer de renforcer la coopération et de favoriser l'échange d'expériences dans le domaine régional, particulièrement en ce qui concerne la protection contre les maladies transmissibles ainsi que d'autres aspects à caractère technique ayant une incidence négative sur le secteur.

---

<sup>2</sup> LARC/02/INF/6 Rapport de la dixième réunion de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO). LARC/02/INF/7 Rapport de la vingt-et-unième réunion de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC). LARC/02/INF/8 Rapport de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes.

## **Débat général sur les tendances et les enjeux dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région**

102. La Conférence a pris connaissance de la proposition visant à créer une Coalition mondiale contre la faim garantissant l'accomplissement des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation. Cette grande coalition doit non seulement convoquer l'action des gouvernements et des états, mais également faire appel à la créativité et à l'énergie morale des sociétés et des peuples de l'Amérique latine et des Caraïbes.

103. La Conférence a suggéré que soient engagées des ressources financières spécifiques afin d'assurer un fonctionnement efficace de la Coalition mondiale contre la faim, c'est à dire qu'un pourcentage du Produit national brut des pays développés soit spécifiquement destiné à la lutte contre la faim. Cet engagement devrait être d'un volume proportionnel à l'ampleur du problème. L'aide destinée à cette fin devrait être canalisée par le biais des Nations Unies, en particulier de la FAO, afin d'éviter toute conditionnalité politique. Les ressources seraient attribuées par régions et par pays, en fonction de l'incidence de la pauvreté. L'utilisation de ces ressources serait supervisée par la FAO, par le biais des mécanismes qui seront jugés adéquats. De plus, ces ressources seraient soumises à un système de contrôle strict et leur impact sur la réduction de la faim serait évalué. Les pays bénéficiaires s'engageraient à attribuer des ressources en contrepartie.

104. La Conférence a souscrit au point de vue selon lequel la sécurité alimentaire est un droit individuel et une responsabilité collective, ainsi qu'une condition essentielle dans la lutte contre la pauvreté.

105. La Conférence a réitéré la nécessité que les pays développés respectent l'engagement de destiner 0,7% de leur Produit national brut à l'aide officielle au développement, suppriment les subventions à l'agriculture et ouvrent les marchés de produits agricoles de telle sorte que les coûts de la mondialisation ne retombent pas sur les pays les plus pauvres.

106. La Conférence a souligné que le droit fondamental de toute personne à ne pas souffrir de la faim exige une attention particulière de la part de la FAO. La Conférence a décidé de proposer que le "Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après", établisse un groupe de travail intergouvernemental au sein de la FAO comme mécanisme formel qui, avec la collaboration des organismes compétents des Nations Unies, se charge d'élaborer, dans un délai de deux ans, le Code de conduite volontaire sur le droit à l'alimentation.

107. La Conférence a demandé que la FAO apporte son soutien à une stratégie intégrale pour la pérennité des ressources naturelles, dans le cadre d'une perspective à long terme impliquant des politiques d'état avec une large participation sociale.

108. La Conférence a signalé que les pays développés devaient éliminer les subventions généralisées octroyées aux activités agricoles, forestières et halieutiques, car elles frustrant la compétitivité, faussent l'exploitation des ressources naturelles, aggravent la pauvreté et constituent un frein à la sécurité alimentaire.

109. La Conférence a demandé que la FAO appuie les pays de la région dans la mise en œuvre d'analyses prospectives des différents scénarios pouvant résulter du nouveau cycle de négociations de l'OMC. Ceci permettra de réduire l'écart par rapport aux analyses préparatoires effectuées par les pays développés et l'asymétrie d'information dans les négociations.

110. La Conférence a sollicité que la FAO apporte son soutien à la formation de capacités locales en matière de négociations commerciales multilatérales et assiste les pays dans leurs efforts pour renforcer leur capacité de négociation et combler leur retard par rapport aux pays développés.

111. La Conférence a demandé que la FAO soutienne la coopération entre les pays afin de lutter contre les maladies transfrontières.

112. La Conférence a recommandé que la FAO appuie la mise en œuvre de systèmes d'assistance technique orientés vers les communautés rurales et les petits producteurs moyennant les technologies appropriées et appropriables, et selon une perspective sexospécifique.

113. La Conférence a recommandé que le travail des enfants et l'éducation dans le milieu rural constituent un thème prioritaire au sein des travaux de la FAO dans la région.

114. La Conférence a indiqué que la coopération technique des organismes internationaux doit être orientée en fonction de la demande des pays et faire preuve de flexibilité pour s'adapter aux conditions rapidement changeantes. Dans ce sens, elle a reconnu les efforts déployés par la FAO pour envoyer des missions de programmation dans le but de définir, conjointement avec les gouvernements, des programmes de coopération pluriannuels dans le cadre d'une perspective à moyen et à long terme.

115. La Conférence a suggéré qu'il conviendrait de favoriser, chaque fois qu'il y a lieu, la mise en œuvre de projets régionaux qui mettent à profit la coopération entre pays et promouvant et qui encouragent la créativité des capacités nationales. De même, il faut tenter de réduire les coûts d'intermédiation pour qu'une plus grande quantité de fonds soit destinée aux actions directes auprès des bénéficiaires. Il faudrait également parvenir à une meilleure coopération entre les organismes internationaux et éviter les superpositions de leurs activités. De même, il est nécessaire d'intensifier la coopération Sud-Sud, en particulier au travers du Programme spécial de sécurité alimentaire et la mise en œuvre des engagements déjà en place.

116. La Conférence a également indiqué qu'il faudra établir un système de suivi des projets et garantir que ceux-ci soient clairement ancrés dans les institutions nationales, en particulier dans le cas des ministères de l'agriculture.

117. La Conférence a indiqué qu'il serait souhaitable de systématiser les expériences des projets de coopération technique dans une base de données permettant une consultation accessible et efficace, afin d'améliorer la conception des nouveaux projets.

118. La Présidente de la Deuxième consultation régionale des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile (ONG/OSC), tenue avant la Conférence régionale, du 19 au 21 avril, a informé la Conférence des analyses réalisées durant la réunion et des conclusions obtenues à cette occasion. La Déclaration finale de cette Consultation et le Plan d'action ont été distribués comme Note d'information aux participants de la Conférence.

119. Les délégations d'observateurs, telles que le Secrétariat général de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), l'Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et la santé animale (OIRSA), l'Office international des épizooties (OIE), et les représentants du Saint Siège et de l'Espagne, ont informé la Conférence de leurs activités et des possibilités de relation avec les travaux de coopération technique pour le développement agricole et la sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes.

### **Présentation du Centre mondial d'information agricole (WAICENT)**

120. La Conférence a été informée du programme de la FAO pour la gestion d'information agricole (WAICENT). Le programme de terrain et de projection externe du WAICENT pour l'Amérique latine et les Caraïbes constitue un instrument important de la FAO dans le renforcement des capacités des pays de la région en matière de gestion et de diffusion de l'information agricole. De même, elle a pris note de l'information sur le processus intergouvernemental de consultation sur la gestion de l'information agricole (COAIM), qui constitue l'instance chargée d'examiner et de

passer en revue les politiques en matière d'information agricole et d'établir le cadre de travail du WAICENT.

121. La Conférence a suggéré que les pays désignent les centres de coordination nationaux du WAICENT auprès du Secrétariat de la COAIM, afin de coordonner les activités régionales du processus de consultation.

122. La Conférence a recommandé de mettre en œuvre le programme de terrain du WAICENT dans la région afin d'apporter une assistance et une formation pour développer les capacités des pays dans la gestion stratégique de l'information agricole.

123. La Conférence a proposé que soit formulé un projet régional permettant de mettre en œuvre les modèles du WAICENT, afin d'améliorer les rapports entre les systèmes de recherche et de vulgarisation, ainsi que la communication et l'échange de connaissances utiles entre les communautés rurales de façon à contribuer à améliorer leur qualité de vie. Elle a notamment indiqué que, de nos jours, le modèle de recherche et d'extension doit se fonder sur l'utilisation de systèmes d'information et de communication modernes et appropriés aux demandes et besoins des utilisateurs locaux. Il est important d'appuyer la gestion et la prise de décisions par une information opportune et de qualité dans des aspects pertinents, tels que les prix, les marchés, les technologies, les exigences de qualité ainsi que d'autres variables qui doivent être accessibles aux différents acteurs du développement agricole.

#### **Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

124. La Conférence régionale a reconnu que l'approbation, de la part de la trente et unième Conférence de la FAO, d'un Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à caractère contraignant fournit à la région et à la communauté internationale en général, un instrument juridique important sur les ressources dont dépend la sécurité alimentaire.

125. La Conférence a recommandé que les pays de la région adoptent des mesures pour ratifier le Traité au plus vite, apposant leur signature avant même le "Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après", qui se tiendra en juin de cette année, afin de garantir une représentation régionale adéquate lors de la première réunion de l'organe directeur, dont émanera une série de dispositions normatives et financières fondamentales du Traité.



## RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE

### **Ouverture de la réunion du Comité technique**

126. Le Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO a inauguré les travaux du Comité technique. Il a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs et remercié le gouvernement et le peuple de Cuba de son aimable hospitalité et d'avoir parrainé la réalisation de cette réunion.

### **Election du Président et des Vice-Présidents du Comité technique, et désignation du rapporteur**

127. Le Comité a élu à l'unanimité les membres du Bureau du Comité technique dont la liste figure dans l'annexe C.

### **Adoption de l'ordre du jour et du calendrier du Comité technique**

128. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier et a ajouté, au point « questions diverses », le thème du Forum consultatif intergouvernemental sur les semences pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'ordre du jour et le calendrier figurent dans les documents LARC/02/1 et LARC/02/INF/2. (Voir l'annexe B).

### **Equilibre entre la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes<sup>3</sup>**

129. Le Comité est convenu que le rapport entre la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles est un aspect primordial du développement de la région. Il a néanmoins souligné que le problème va au-delà des aspects techniques. D'une part, l'utilisation des ressources naturelles aux fins de la production dépend également des possibilités d'accès aux marchés et, partant, de la solution aux **actuelles** restrictions et distorsions existantes sur les marchés agricoles des pays développés, D'autre part, les principaux obstacles à la sécurité alimentaire dans la région sont le sous-développement et la pauvreté, lesquels se traduisent par un manque de pouvoir d'achat de la part de la population pauvre dans l'accès, tant physique qu'économique, aux aliments. Par conséquent, toute démarche visant à assurer l'équilibre alimentaire et la pérennité des ressources naturelles doit faire partie intégrante des politiques nationales et être soutenue par la communauté internationale, compte tenu, en particulier, de l'engagement pris par les pays développés de destiner au moins 0,7 p.100 de leur produit national brut à l'aide officielle au développement.

130. Le Comité a signalé que dans la région en général, et en particulier dans de nombreuses zones dont les écosystèmes sont fragiles, la population connaît de graves difficultés pour parvenir à la sécurité alimentaire et, dans le même temps, préserver les ressources naturelles. Pour freiner la dégradation des ressources naturelles résultant de l'agriculture intensive dans des zones vulnérables, il est indispensable de mettre en place des politiques et des stratégies intégrées de développement et créer des possibilités de subsistance tout en mettant l'accent sur la nécessité de favoriser l'investissement social et le développement du capital humain. Une telle stratégie doit prévoir des possibilités d'emploi et de revenu résultant d'activités agricoles, de même que des possibilités d'emploi non agricole, dans le cadre d'une approche territoriale du développement dont l'axe serait l'organisation communautaire.

131. Le Comité a signalé qu'il partage les enseignements dérivés des projets de coopération technique présentés, et la nécessité d'assurer leur permanence dans le temps ainsi que leur caractère multidisciplinaire. Il a également mis l'accent sur le fait que l'achèvement des projets doit faire

---

<sup>3</sup> Document présenté par M. Juan Izquierdo, chargé de la production végétale.

l'objet d'une stratégie claire de façon à ce que leurs effets soient permanents et à éviter que les bénéfices qui en résultent ne disparaissent une fois le projet terminé.

132. Le Comité a mis l'accent sur la difficulté que représente, pour la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire, l'absence de réglementations dans un cadre normatif répondant aux circonstances de chaque pays. Il a recommandé que la FAO apporte son soutien à la mise au point de systèmes d'information fiables permettant de mesurer la disponibilité et la dégradation des ressources naturelles. Il a en outre proposé que la FAO apporte son soutien aux gouvernements des pays de la région dans la mise en place de cadres juridiques et réglementaires visant à garantir la pérennité des ressources naturelles, ainsi que dans la création d'une capacité réelle de régulation.

133. Le Comité a indiqué que des politiques nationales permanentes devraient être mises en place en matière de prévention, mitigation et réhabilitation des effets engendrés par l'utilisation de systèmes et de techniques de production favorisant les processus de dégradation, en particulier des ressources foncières. Ces systèmes et techniques de production provoquent une détérioration constante des propriétés physiques, chimiques et biologiques des ressources naturelles et de la capacité de production agricole et ont donc une incidence sur le plan socio-économique. Il a notamment mis l'accent sur la nécessité de mettre au point et d'appliquer des biotechnologies appropriées afin de résoudre les problèmes de production

134. Le Comité a fait ressortir l'importance de l'investissement en matière de travaux d'irrigation et de technicisation des systèmes d'irrigation, en tant que moyens pour parvenir à l'intensification et à la diversification de la production, ainsi que pour contrôler les séquelles de régimes hydriques défavorables qui engendrent une séquence inondations-sécheresse. A cette fin, il est nécessaire d'avoir accès, outre la coopération technique, à une information spécialisée et à des ressources financières additionnelles.

135. Le Comité a recommandé de renforcer la coopération technique entre les pays de la région moyennant l'utilisation des capacités existantes, l'échange d'expériences et la mise au point de programmes de formation des secteurs public et privé, dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Il a mis l'accent sur la mise au point de projets régionaux visant à la prévention et l'éradication de maladies phyto-et zoonosaires transfrontières ayant des conséquences significatives sur le commerce agricole de la région.

136. Le Comité a signalé que le problème du trafic de stupéfiants n'a cessé de s'aggraver dans plusieurs pays de la région et est une source de violence, de déplacements de populations, d'insécurité alimentaire et de dégradation des ressources naturelles. La production et l'éradication de ces produits illicites conduisent à la taille des forêts et à l'empoisonnement des eaux résultant de précurseurs chimiques et d'herbicides utilisés pour les combattre, causant ainsi une détérioration encore plus grave des écosystèmes. Le Comité recommande à la FAO de soutenir les gouvernements dans la formulation de politiques visant à éliminer aussi bien la production que la consommation de stupéfiants.

#### **Partenariats productifs pour la sécurité alimentaire et le développement rural<sup>4</sup>**

137. Le Comité a reconnu l'importance que revêt l'existence de partenariats stratégiques pour favoriser l'insertion des producteurs agricoles aux filières de production et pour mieux aborder les problèmes d'accès aux marchés, les difficultés de financement, le manque d'infrastructure, l'accès réduit au développement technologique et la capacité déficiente des institutions. Les partenariats productifs peuvent rapprocher les agriculteurs des consommateurs, et dès lors favoriser la participation des producteurs agricoles au processus de valeur ajoutée.

---

<sup>4</sup> Document présenté par M. Guilherme Schuetz, chargé de la commercialisation et du crédit.

138. Le Comité a signalé qu'en dépit des avantages que présentent les partenariats productifs, il faut veiller à ce qu'ils puissent harmoniser les différents intérêts et résoudre réellement les différends, compte tenu du fait qu'il s'agit, d'une manière générale, d'une négociation extrêmement asymétrique dans laquelle les agriculteurs et les pêcheurs sont presque toujours désavantagés. A cet égard, le Comité a souligné qu'il est souhaitable que les organisations coopératives soient considérées comme un mécanisme éventuellement pertinent, tout en reconnaissant qu'au regard de l'hétérogénéité entre les pays, les branches de production et les conditions du marché, il convient d'être particulièrement flexible quant aux modalités d'association et aux mécanismes de partenariat productif pouvant être mis en œuvre dans chaque cas.

139. Le Comité a estimé qu'il est nécessaire que la FAO prête assistance aux pays de la région dans l'application de mesures visant à la mise en place de filières productives, par le biais d'ateliers, de réunions et de séminaires réunissant les agents représentant les milieux gouvernementaux et d'affaires, avec la participation des petits producteurs, de façon à favoriser dans les faits les rapports d'échanges entre les différents opérateurs.

140. Le Comité a mis l'accent sur la nécessité, de la part de la FAO, de favoriser des possibilités d'affaires et d'investissement entre les petits producteurs organisés afin d'améliorer les niveaux de compétitivité, moyennant l'organisation de colloques et rencontres d'affaires, ainsi que la création de centres de gestion d'entreprises entre associations de petits producteurs et/ou d'entreprises agricoles, particulièrement orientés vers la formation technique et la construction de capacités de négociation des agents productifs.

141. Le Comité est convenu de prier les gouvernements des pays de la région de mettre en œuvre, avec le concours de la FAO, des politiques cohérentes en matière de formation de partenariats productifs, à la lumière des effets de synergie résultant des différents types de partenariats lorsqu'ils sont appliqués de façon équitable.

#### **Effets des subventions et des restrictions commerciales sur la production agricole et halieutique et l'accès aux marchés**<sup>5</sup>

142. Le Comité a reconnu l'importance primordiale de ce sujet pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a signalé que l'existence d'un système commercial plus libre et équitable peut contribuer au développement économique de la région et, partant, à la solution des problèmes d'insécurité alimentaire, de développement rural et de création d'emplois. Le Comité a également reconnu que le commerce international constitue un composant fondamental du développement et que la compétitivité des systèmes de production passe par l'apport de ressources financières et techniques, ainsi que par la formation de capacités pour laquelle la coopération internationale constitue un véhicule particulièrement propice, tant de la part des institutions spécialisées qu'entre les pays. Le Comité a fait ressortir l'importance des engagements énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha, en particulier dans le paragraphe 1.3.

143. Le Comité a exprimé son sentiment de frustration face à l'écart qui sépare les engagements contractés lors du cycle d'Uruguay et les résultats obtenus jusqu'à présent. Il a en outre signalé que non seulement les problèmes existants étaient restés sans solution mais aussi qu'apparaissaient de nouvelles formes de protectionnisme, non tarifaires et para-tarifaires, dans les pays développés, lesquelles ont de sérieuses conséquences en termes de distorsion des marchés en raison de l'exclusion et de la discrimination résultant des pratiques commerciales qui aggravent encore plus l'injustice régnant dans le commerce international. Qui plus est, les crédits à l'exportation dans les pays développés peuvent constituer une autre forme de concurrence déloyale. Il a, par ailleurs, demandé que la FAO étudie l'émergence de barrières cachées entravant le commerce qui, au nom de l'innocuité, divisent consommateurs et producteurs.

---

<sup>5</sup> Document présenté par M. John Deep Ford, chargé de la sécurité alimentaire.

144. Le Comité a souligné que les conditions de mondialisation et d'intégration des marchés posent de nouveaux enjeux aux contrôles sanitaires. A cet égard, il a recommandé que la FAO encourage le développement de capacités nationales, sous-régionales et régionales, tant sur le plan technique que de services de laboratoire et d'autres instruments de salubrité, afin de mieux répondre aux exigences d'innocuité des aliments, d'équivalences et d'autres aspects sanitaires ayant une incidence sur la commercialisation. Il a recommandé que soient mis en œuvre des projets de coopération dans ces domaines, en coordination avec les institutions internationales spécialisées.

145. Le Comité a signalé que les subventions agricoles octroyées dans les pays développés constituent la principale cause de distorsion des marchés des produits agricoles et sont à l'origine de la baisse des cours internationaux de ces produits, l'effritement de la compétitivité et de la capacité de production ainsi que la réduction des possibilités d'emploi dans les pays en développement, ce qui se traduit par une aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

146. Le Comité s'est montré préoccupé par le fait que les distorsions commerciales conduisent à une surproduction et une surexploitation des ressources naturelles.

147. Le Comité a fait part de sa vive inquiétude quant à la capacité de capture excessive des flottes de pêche de certains pays développés et au déplacement d'embarcations de pêches, y compris les navires-usines, de ces pays vers la région, et l'utilisation de méthodes de pêche à outrance qui provoquent une surexploitation des ressources halieutiques de la région, ainsi que l'octroi de subventions généralisées qui conduisent à la surexploitation des ressources halieutiques de la région, et partant ont de graves conséquences pour certains groupes vulnérables en Amérique latine, tels que les petits pêcheurs artisanaux. Le Comité a demandé à la FAO de mener les études nécessaires pour évaluer l'incidence de ces pratiques.

148. A la lumière des intérêts des pays en développement importateurs nets d'aliments et des pays les moins avancés, le Comité a demandé que la FAO mène des études sur la libéralisation des marchés et son incidence sur les prix des aliments, le pouvoir d'achat et la sécurité alimentaire de ces pays.

149. Le Comité a signalé que plusieurs pays de la région avaient, dans le cadre des négociations agricoles de l'OMC, encouragé la création d'une catégorie ou boîte de développement qui permettrait aux pays en développement d'avoir davantage de flexibilité pour garantir la sécurité alimentaire, le développement rural, la conservation des emplois et d'autres aspects fondamentaux de leur économie agricole.

150. Le Comité recommande que la FAO fournisse l'information pertinente et son soutien aux pays de la région dans la préparation des négociations menées dans le cadre de l'OMC et d'autres enceintes associées au commerce.

### **Questions diverses**

151. A la lumière des préoccupations régionales, le Comité a recommandé que la FAO fournisse une assistance technique et en formation dans les domaines présentant un intérêt régional, tels que les questions de sécurité biologique, les droits de propriété intellectuelle et la gestion des ressources phytogénétiques autochtones, de façon à bénéficier les peuples de la région.

152. Le Comité a proposé que la prochaine Conférence régionale aborde le thème du développement des entreprises en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté, ainsi que les possibilités d'appliquer des instruments d'assurance agricole.

## **Forum consultatif intergouvernemental sur les semences pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

153. Le Comité a été saisi du rapport et des recommandations proposées par le Coordinateur général du Forum consultatif intergouvernemental sur les semences pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont la création a été approuvée lors de la Réunion technique sur les semences, tenue à Mérida (Mexique), en mars 2000. Le Coordinateur a exposé les activités menées par le Comité intérimaire chargé de la mise en place du Forum, en a expliqué le mandat et a signalé que son lancement était prévu pour novembre prochain à Fortaleza, Brésil.

154. En vertu du mandat octroyé à l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (1996) et du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture adopté à la Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques (1996), s'agissant d'un instrument susceptible de fournir un appui régional adéquat à la mise en œuvre future du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, récemment adopté en novembre 2001, le Comité a estimé important que la région dispose d'un Forum destiné à contribuer à l'amélioration et au développement du secteur des semences, ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique des espèces cultivées.

155. Prenant note de l'initiative visant à mettre en place un Forum consultatif intergouvernemental sur les semences pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FCS-RLC) associé à la FAO, le Comité invite tous les pays membres de la FAO appartenant à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à y participer officiellement et à prendre part à son lancement prévu pour le mois d'octobre de cette année à Fortaleza, Brésil.

156. A la lumière des propositions émanées de la Réunion technique tenue à Mérida en mars 2000 et des travaux préparatoires prometteurs du Comité de coordination intérimaire du Forum, en concordance avec la proposition formulée par le gouvernement de l'Uruguay et la recommandation du GRULAC, le Comité appuie et fait sienne l'initiative visant à la mise en place du Forum consultatif intergouvernemental sur les semences pour l'Amérique latine et les Caraïbes (FCS-RLC) associé à la FAO et demande à M. le Directeur général de cette organisation de prendre les mesures pertinentes afin de définir la nature des relations de cette instance avec la FAO, de porter cette question à l'attention de la Commission des ressources phytogénétiques afin que celle-ci l'examine lors de sa prochaine réunion en octobre de cette année.

### **Réunions de consultation et de débats de groupe entre les délégations**

157. Conformément à la demande formulée par les délégations à l'occasion de la vingt-sixième Conférence régionale, les délégations ont tenu plusieurs réunions multilatérales. Dans ce même contexte, une réunion a été tenue pour examiner le document « Tendances et enjeux de l'agriculture dans les pays des Caraïbes ».

### **Adoption du rapport du Comité technique**

158. Le Comité a adopté le rapport à l'unanimité.

### **Clôture de la réunion du Comité technique**

159. Le président du Comité technique a remercié les délégués de leur participation et a procédé à clore la réunion du Comité technique.

## QUESTIONS FINALES

### **Date, lieu et thèmes de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

160. La Conférence a pris note avec satisfaction de la proposition du Guatemala, un siège optionnel étant le Nicaragua, d'accueillir la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO qui se tiendra en 2004. Cette proposition a reçu le soutien unanime des délégations présentes. Elle a également demandé au Directeur général de tenir compte de la recommandation de la Conférence au moment de prendre la décision quant au lieu et à la date en consultation avec les gouvernements du Guatemala et du Nicaragua.

### **Adoption du rapport**

161. La Conférence a adopté le projet de rapport, avec quelques amendements. Elle a en outre adopté le rapport du Comité technique qui fait intégrante de ce document.

### **Clôture de la Conférence**

162. La Conférence a vivement remercié le gouvernement et le peuple de Cuba de leur accueil chaleureux, des installations fournies et d'avoir assuré un climat de travail qui a rendu très agréable le séjour de tous les participants.

163. Le Président a remercié les délégations de leur participation active et du haut niveau des débats et a procédé à clôturer la vingt-septième Conférence régionale.

## ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*M. le Président  
Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs :*

C'est à la fois un honneur et une grande satisfaction de rencontrer une fois de plus les dirigeants du secteur agricole de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion de cette vingt-septième Conférence régionale. Permettez-moi de transmettre, au nom de l'Organisation et de son personnel, ainsi que, j'en suis convaincu, des honorables délégués et observateurs, nos plus vifs remerciements au gouvernement et au peuple de Cuba d'avoir accueilli cette Conférence régionale dans cette ville splendide, riche en histoire et en valeurs culturelles. L'accueil chaleureux qui nous a été réservé, les installations qui nous ont été fournies et les excellents travaux préparatoires de cette Conférence témoignent de la généreuse et traditionnelle hospitalité de Cuba.

Cette Conférence régionale se tient dans un contexte économique, social et politique mondial en constante évolution, qui a de profondes répercussions en particulier pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Doha en novembre dernier a défini un cadre de négociation pour parvenir à un commerce international plus équitable des produits agricoles. Dans les années à venir, la mondialisation et la libéralisation des produits agricoles, les mouvements de capitaux et le transfert de technologie devront se dérouler de façon à ce que les pays développés et les pays en développement soient en mesure d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Il est notamment impératif, dans le cas de l'agriculture, que le nouveau cycle de négociations dans le cadre de l'OMC permette aux pays en développement d'être mieux à même de participer à des échanges commerciaux plus justes. La FAO continuera de mettre à la disposition de ses Etats membres les études et l'information requises pour renforcer les connaissances techniques de ceux qui participent aux négociations sur le commerce agricole.

Au cours des deux dernières années, la performance du secteur agricole a été relativement modeste. Ce secteur constitue la base économique des régions les plus pauvres et occupe plus de 70 p.100 de la population économiquement active des pays les moins avancés. Le taux annuel de croissance de la production agricole mondiale a atteint son niveau le plus bas depuis 1993.

En 2001, la production mondiale de céréales a atteint 1.885 milliards de tonnes, soit 1,3 p.100 de plus que l'année antérieure. Cette augmentation est essentiellement le fait d'une hausse de la production des pays de la CEI et de plusieurs pays d'Amérique latine. Par ailleurs, la production a diminué dans plusieurs pays d'Asie.

Selon les prévisions, l'utilisation de céréales à l'échelon mondial en 2001/02 restera supérieure à la production pour la troisième année de suite, ce qui se traduira par une forte baisse des stocks. L'utilisation mondiale de céréales devrait atteindre 1.941 milliards de tonnes en 2001/02, soit une progression de 1,5 p.100 par rapport à la saison agricole antérieure.

Il est important de noter, toutefois, que les principaux pays exportateurs de céréales possèdent des stocks importants et sont en mesure d'accroître leur production d'aliments de façon substantielle. Il est à signaler, par ailleurs, que la production d'aliments des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) reste inférieure à leurs besoins et que ces pays ne disposent, pour la plupart, que de moyens financiers réduits pour combler ce déficit par le biais d'importations.

Entre-temps, les cours des produits agricoles poursuivent leur tendance à la baisse. Les céréales ont enregistré une baisse accumulée des prix de quelque 29 p.100 durant les cinq dernières

années. Les cours mondiaux des graisses et des huiles, représentés par l'indice des prix de la FAO correspondant à ces produits, ont connu une chute totale de 47 p.100 durant les cinq dernières saisons, bien qu'ils connaissent actuellement une reprise.

Il existe encore dans le monde quelque 815 millions de personnes souffrant de malnutrition chronique, dont 777 millions dans les pays en développement, 27 millions dans les pays en transition et 11 millions dans les pays industrialisés. La reprise observée dans certains pays et certaines parties du monde en développement, en particulier dans l'Est de l'Asie, est ainsi gommée par l'aggravation constatée dans d'autres régions telles que l'Afrique subsaharienne, l'Amérique centrale et les Caraïbes.

L'écart entre la production et les besoins dans les régions à déficit vivrier continuera de se creuser à moins que de plus grands investissements ne soient consentis dans le milieu rural afin d'accroître la création d'emplois, les revenus, la productivité et la production. Tant que subsisteront la faim et la malnutrition, il sera difficile, voire impossible, de parvenir à des résultats notables et durables dans d'autres domaines clés de la lutte contre la pauvreté, tels que la santé et l'éducation.

Beaucoup de pays connaissent encore des pénuries d'aliments à la suite de catastrophes naturelles. En septembre 2001, 34 pays et 62 millions de personnes étaient confrontés à des situations alimentaires d'urgence.

Les données suggèrent néanmoins que leur fréquence relative s'est modifiée au cours des 30 dernières années. Alors que, dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les pénuries alimentaires étaient surtout la conséquence de facteurs naturels, au cours des dernières années, elles sont de plus en plus le résultat de catastrophes provoquées par l'homme.

Dans de telles circonstances, le rôle de la FAO est plus important que jamais, essentiellement à l'heure d'évaluer l'état de l'alimentation et de l'agriculture, de déterminer les besoins d'aide alimentaire et d'informer la communauté internationale, grâce au système mondial d'information et d'alerte, qui collabore notamment avec le Programme alimentaire mondial.

La viabilité à long terme de l'agriculture intensive dans les pays développés est une source de préoccupation et de problèmes. Face aux épidémies d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de fièvre aphteuse, de salmonella associée aux œufs et aux poulets, à l'infection de *E.coli* mutante pharmacorésistante, les consommateurs portent désormais un nouveau regard sur les conséquences des efforts acharnés d'intensification de la production, afin de parvenir à un maximum de rendement à un coût minimum.

Dans d'autres domaines, la modification génétique de cultures alimentaires et d'animaux a déclenché une vive controverse. Bien qu'à l'heure actuelle, les organismes génétiquement modifiés (OGM) ne soient pas nécessaires pour parvenir aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, leur potentiel semble prometteur pour alimenter une population mondiale en constante augmentation. Une étude et une supervision scientifiques s'imposent donc pour assurer leur perfectionnement et application dans un contexte international. Une telle approche permettrait de tirer parti des aspects positifs des OGM et d'éviter tout effet néfaste éventuel pour la santé humaine et l'environnement.

*M. le Président,  
Mesdames, Messieurs :*

Bien que représentant 7,3 p.100 seulement du produit économique global de l'Amérique latine et des Caraïbes, l'agriculture a une importance stratégique bien plus déterminante en termes de bien-être économique et social des pays et de la population.

L'agriculture reste la principale activité économique en milieu rural et a une incidence directe sur la possibilité d'affronter avec succès les enjeux socioéconomiques énormes qui s'y posent. Dans le même temps, le développement agricole favorise le dynamisme d'autres activités économiques.

Au cours des dix dernières années, la croissance du secteur agricole dans la région a été faible et instable, n'atteignant en l'an 2000 que 2,7 p.100, soit un chiffre inférieur au pourcentage de 4,2 p.100 en 1999.

La population active travaillant dans l'agriculture reste légèrement inférieure à 44 millions de personnes. La productivité du secteur agricole s'est accrue de 29 p.100 entre 1999 et 2000, se rapprochant ainsi d'autres secteurs.

Le taux de croissance relativement plus important de la production animale durant la décennie, par rapport aux cultures, a permis que ces deux secteurs soient à peu près à niveau en termes de valeur de la production, les cultures représentant 53 p.100 et les produits animaux 47 p.100 du PIB agricole.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes possède 24,7 p.100 des forêts mondiales. La contribution de ce secteur à l'économie de la région a été supérieure à 26 milliards de dollars des Etats-Unis en l'an 2000, secteur qui pourrait faire l'objet d'une gestion plus rationnelle, étant donné le taux annuel élevé de déboisement observé dans la région.

Des captures de quelque 20 millions de tonnes de poisson, soit 20 p.100 du total mondial, ont été enregistrées en Amérique latine et aux Caraïbes. La tendance a été à la hausse jusqu'en 1994 mais a fléchi depuis lors.

Les principales ressources ont atteint un niveau d'exploitation maximum et la région a été touchée par des phénomènes climatiques récurrents.

L'aquiculture montre une tendance à la hausse : environ 100.000 tonnes en 1986 et près de 900.000 en l'an 2000 et il est probable que cette tendance s'accroisse dans les prochaines années, bien qu'à un rythme plus lent, notamment à la suite de l'apparition de certaines maladies et aux déséquilibres entre la production et la demande réelle du marché.

Le niveau de pauvreté reste élevé et le pourcentage de malnutrition reste invariable depuis 20 ans. En 1999, le pourcentage de personnes pauvres par rapport à la population totale de la région était de 44 p.100, et celle des indigents de 18,5 p.100.

211 millions de personnes vivent actuellement dans la pauvreté en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui correspond à une augmentation de 11 millions depuis 1990.

Seul le cône sud de l'Amérique latine a connu une baisse du nombre de personnes sous-alimentées, de 42 millions à 33 millions. En revanche, le nombre de personnes sous-alimentées en Amérique centrale est passé, au cours de ces dernières années, de 17 à 19 p.100. Dans les Caraïbes, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 26 à 28 p.100.

Cette Conférence régionale est appelée à se pencher sur certaines questions fondamentales relatives à la sécurité alimentaire, l'aménagement rationnel des ressources naturelles, la mise sur pied de partenariats pour la production, les effets des subventions et des restrictions commerciales sur la production agricole et halieutique et les travaux préparatoires de la région en vue du *Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après* qui sera tenu en juin prochain.

Elle constituera également une occasion propice pour analyser l'évolution des approches traditionnelles en matière de développement rural, à la lumière des réformes économiques menées à bien au cours des 20 dernières années dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Les transformations structurelles ont entraîné de graves problèmes aux producteurs agricoles et sylvicoles de la région, limitant leur compétitivité et menaçant leur survie sur certains marchés où prédomine le critère de rendement compétitif.

Une réflexion s'impose donc quant aux facteurs à prendre en compte dans la réforme institutionnelle requise par ce nouveau contexte.

Lors des Conférences régionales antérieures, les Etats membres ont également recommandé certaines priorités.

La première est la sécurité alimentaire, à la lumière des objectifs fixés au Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Ceux-ci couvraient trois grands aspects : l'accroissement de la production d'aliments, l'accès équitable de chacun aux aliments, et la garantie de stabilité de l'approvisionnement et de l'accès.

A cet égard, et bien que le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) se soit essentiellement adressé aux pays à faible revenu et à déficit vivrier, la stratégie de développement qui lui y inhérente est très pertinente pour les pays se situant à un stade intermédiaire de développement. En fait, le Venezuela, la République dominicaine et le Mexique sont convenus de participer au PSSA à l'aide de fonds propres, ce qui témoigne de la valeur de la stratégie du Programme pour tous les pays en développement.

La seconde priorité concerne le commerce agricole international. Il s'agit d'aider les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à tirer parti de l'Accord sur l'agriculture dans le cadre duquel les produits initiaux agricoles ont été, pour la première fois, incorporés aux négociations commerciales internationales. La FAO prête une assistance afin de renforcer la capacité de négociation des gouvernements, de façon à ce qu'ils soient sur un meilleur pied pour participer aux négociations commerciales multilatérales, sous-régionales et régionales. Dans ce même ordre d'idées, un autre programme important actuellement en cours d'exécution est l'assistance technique prêtée dans le domaine de l'innocuité des aliments et le raffermissement des comités nationaux du Codex Alimentarius d'Amérique centrale et du Panama.

La troisième priorité, à savoir l'aménagement rationnel des ressources naturelles, présente une importance primordiale pour la région de l'Amérique latine et les Caraïbes où la dégradation rapide de l'environnement compromet de nombreuses possibilités futures et engendre des coûts élevés en termes de réhabilitation. La FAO prête une assistance technique visant à promouvoir des pratiques agricoles de conservation parmi les familles de petits exploitants agricoles et encourage la mise sur pied de départements de planification de l'utilisation et de l'aménagement des ressources naturelles dans les micro-bassins hydrographiques.

Quant à la quatrième priorité, à savoir le développement rural, la FAO fournit une assistance technique en vue de la réforme institutionnelle par le biais de projets sur les dépenses publiques, les réformes municipales et les partenariats pour la production.

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

Cinq ans après le Sommet mondial de l'alimentation de 1996, la réduction du nombre de personnes sous-alimentées dans la région n'a pas progressé au rythme nécessaire pour accomplir l'objectif de le réduire de moitié pour 2015 au plus tard. A la cadence actuelle, 45 millions de

personnes seront encore victimes, cette année-là, de sous-alimentation chronique dans la région, au lieu de 29 millions.

Les organes directeurs sont convenus d'inviter les Chefs d'Etat et de gouvernement à se réunir à nouveau au Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après, qui se tiendra à Rome du 10 au 13 juin. Il est impératif de renforcer et de coordonner la volonté politique et d'acheminer les ressources nécessaires à la réalisation de cet objectif. . Il faut, à cet effet, former des partenariats stratégiques et mettre au point des mécanismes et des encouragements adéquats pour acheminer le financement public et privé, suivant deux grands principes directeurs :

- Renforcer la volonté politique moyennant la formation de partenariats pour la sécurité alimentaire et le développement rural auxquels participent tous les secteurs de la société, à savoir les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile ;
- Acheminer des fonds publics et privés aux fins du développement agricole et rural afin d'inverser la tendance négative de l'assistance bilatérale au développement extérieur qui a baissé de 43 p.100 en termes réels entre 1990 et 1999, et la part du portefeuille de la Banque mondiale et des institutions financières régionales qui a enregistré un recul de 40 p.100 sur la même période.

Dans ce domaine, la FAO a créé l'année dernière un Fonds fiduciaire pour la sécurité alimentaire et l'innocuité des aliments à titre spécial. Ce fonds servira de catalyseur dans l'augmentation des fonds investis dans le développement agricole et rural moyennant la réalisation de projets pilotes de production d'aliments et de création de revenus au sein des communautés rurales pauvres, comme par exemple :

- Des programmes visant à l'éradication des parasites et des maladies transfrontières des animaux et des plantes ;
- Le transfert de technologie, en particulier par le biais de la coopération sud-sud ;
- L'action de renforcement des capacités en vue de la préparation d'études de viabilité de projets susceptibles d'être financés.

Jusqu'à présent, le Fonds fiduciaire a réussi à mobiliser 20 p.100 de la contribution volontaire prévue comme objectif, à savoir 500 millions de dollars des Etats-Unis.

Ce fonds fait appel à la participation des pays développés ainsi que des pays en développement, naturellement dans la mesure de leurs moyens et de leurs engagements politiques, afin de garantir son caractère authentiquement universel.

*Le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après* est une réunion qui s'impose au plus haut niveau afin d'affermir la volonté politique et garantir une mobilisation adéquate des ressources. La participation personnelle des chefs d'état et de gouvernements de l'Amérique latine et des Caraïbes qui expriment au plus haut niveau politique les opinions d'une des régions les plus importantes du monde s'avère fondamentale. C'est pourquoi j'espère avoir le plaisir de vous accueillir à Rome en juin. Je suis convaincu que de cette Conférence régionale émaneront des observations de fond qui enrichiront le prochain Sommet et contribueront de façon résolue à lui donner l'élan politique requis pour en assurer le succès.

**Annexe B**

## **ORDRE DU JOUR DU COMITÉ TECHNIQUE (22 et 23 avril 2002)**

### **I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Ouverture de la réunion du Comité technique
2. Election du Président et des Vice-Présidents du Comité technique et désignation du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

## **II. QUESTIONS TECHNIQUES**

4. Equilibre entre la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes
5. Partenariats productifs pour la sécurité alimentaire et le développement rural
6. Effets des subventions et des restrictions commerciales sur la production agricole et halieutique et l'accès aux marchés
7. Questions diverses
8. Réunions de consultation et de débats de groupe entre les délégations
9. Adoption du rapport du Comité technique
10. Clôture de la réunion du Comité technique

**ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES**  
**(24-26 avril 2002)**

**I. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Cérémonie d'ouverture
2. Election du Président, des Vices-Présidents et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

**II. DÉCLARATIONS**

4. Allocution du Directeur général
5. Activités de la FAO (2000-2001), tendances et enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région et suite donnée aux principales recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
6. Préparation pour le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après – perspective régionale
7. Rapports des Commissions régionales : Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) et Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes
8. Débat général sur les tendances et les enjeux de l'alimentation et de l'agriculture dans la région.
9. Date, Lieu et thèmes de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
10. Questions diverses
11. Réunions de consultation et débats de groupe entre les délégations
12. Adoption du rapport (y compris le rapport du Comité technique)
13. Clôture de la Conférence régionale.

## Annexe C

### LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
LARC/02/1 Rev1	Ordre du jour provisoire annoté
LARC/02/2	Equilibre entre la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles
LARC/02/3 Rev1	Partenariats pour la sécurité alimentaire et le développement rural
LARC/02/4	Effets des subventions et des restrictions commerciales sur la production agricole et halieutique et l'accès aux marchés
LARC/02/5	Préparation pour le Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après – perspective régionale
LARC/02/5 Sup1	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
LARC/02/5 Sup2	Coalition mondiale contre la faim
LARC/02/INF/1	Note d'information
LARC/02/INF/2 Rev3	Calendrier provisoire
LARC/02/INF/3 Rev3	Liste provisoire des documents
LARC/02/INF/4	Allocution du Directeur général
LARC/02/INF/5	Activités de la FAO (2000-2001), tendances et enjeux dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et de la sécurité alimentaire dans la région et suite donnée aux principales recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/02/INF/6	Rapport de la dixième réunion de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)
LARC/02/INF/7	Rapport de la vingt-et-unième réunion de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC)
LARC/02/INF/8	Rapport de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes